

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Togo Question écrite n° 17992

Texte de la question

A l'approche des prochaines élections présidentielles qui se tiendront au Togo au mois de juin 2003, M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation critique que connaît actuellement ce pays. Il n'est pas sans rappeler que des arrestations et des détentions illégales se produisent régulièrement au Togo, déjà en proie à un marasme socio-économique durable. En ce sens, dans un rapport intitulé « Togo : silence, on vote », Amnesty International a récemment dénoncé « une inquiétante aggravation de la répression » et le risque de « troubles » sanglants que le nouveau scrutin occasionnerait. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives qu'il tend impulser à ce pays pour que soient respectés les droits de l'homme et que soient favorisées les pratiques démocratiques.

Texte de la réponse

Avant le processus électoral du 1er juin dernier, la France avait, comme l'Union européenne, demandé aux autorités togolaises de garantir une campagne assurant un accès aux médias égal pour tous les candidats et la tenue d'une élection libre et transparente, conditions essentielles de l'expression de l'ensemble des sensibilités politiques. L'élection présidentielle s'est déroulée dans des conditions jugées globalement satisfaisantes par les missions d'observation internationales (comptant 159 observateurs au total). Tout en relevant un certain nombre d'irrégularités, ces missions ont estimé qu'elles ne remettaient pas en cause la validité des résultats définitifs. Ces derniers ont été proclamés le 12 juin par la Cour constitutionnelle du Togo, après une campagne et un scrutin qui ont permis à l'ensemble des forces politiques togolaises de s'exprimer. Aujourd'hui, après cette élection, les autorités togolaises ont montré dans la plupart des secteurs concernés par les questions de justice (prison, délais de garde à vue, procédure pénale) une volonté d'améliorer la situation. Dans sa relation avec le Togo, la France contribue depuis plusieurs années au renforcement de l'État de droit dans ce pays, qui passe par une sensibilisation des forces de l'ordre aux droits de la personne et par un meilleur respect des procédures. Une large part de la coopération française en matière de police est ainsi consacrée à la formation dans ces domaines. Par ailleurs la France oeuvre en faveur de la normalisation des relations entre le Togo et l'Union européenne, en encourageant le dialogue entre les différentes forces politiques de ce pays.

Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17992 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE17992

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3598 **Réponse publiée le :** 9 mars 2004, page 1793